

ANNEXE II

LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

Introduction

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État du gouvernement canadien qui a pour mandat de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation du Canada.

Elle offre des services d'assurances, de garanties et de financement qui, concurremment avec ses services de consultation et de montages financiers, permettent aux entreprises exportatrices de biens et services canadiens de mieux soutenir la concurrence étrangère. La SEE s'efforce, dans les limites de sa capacité financière, de fournir des services compétitifs à l'échelle internationale, de sorte qu'en ce qui concerne les opérations individuelles, les entreprises concurrentielles sur le plan des prix, de la qualité, de la livraison et du service puissent aussi soutenir favorablement la concurrence quant aux services financiers.

La SEE est consciente des besoins du petit exportateur. C'est pourquoi elle n'a fixé aucune valeur minimum aux exportations pour lesquelles on peut demander un appui. La Société réexamine constamment ses services et elle est disposée à les adapter, compte tenu de ses limites statutaires, aux besoins précis des exportateurs qui présentent de grandes possibilités de croissance et de compétitivité.

Assurances

Les entreprises de toutes tailles peuvent assurer leurs ventes à l'exportation contre le risque de non-paiement par les acheteurs étrangers. La SEE assume généralement 90 p. 100 de risques commerciaux et politiques incluant l'insolvabilité, le défaut, la résiliation ou l'annulation d'un contrat par l'acheteur, de même que le blocage de fonds, la guerre ou la rébellion, l'annulation de permis d'importation et autres dans le pays étranger, et l'annulation de licences d'exportation au Canada.

Normalement, la SEE assure les opérations d'exportation contre les risques commerciaux et les risques politiques. Dans certains cas toutefois, la SEE pourra accepter de n'assurer que les risques politiques. Les circulaires n° 80-6 Les services d'assurances globales multirisques, 81-5 Les services d'assurances globales-risques politiques et 81-6 Les services d'assurances sélectives-risques politiques donnent des précisions à ce sujet. Deux services de la SEE ne couvrent que les risques commerciaux (voir la Circulaire d'information 85-2, Assurance-risque commercial pour les petites entreprises faisant affaire avec les États-Unis, et la Circulaire d'information 85-3, Assurance-risque commercial avec franchise pour les États-Unis).

La plupart des opérations visant l'exportation de biens, de services ou de techniques peuvent être assurées. L'exportateur peut souscrire une assurance qui protégera ses ventes de produits généraux et de services à